

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Publié le

Reçu en préfecture le 21/11/2022

5104

ID: 079-200041317-20221114-C__22_11_2022-DE

Votants: 74

Convocation du Conseil d'Agglomération : le 7 novembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 14 novembre 2022

RESSOURCES HUMAINES - COMPOSITION NOMINATIVE DES BUREAUX DE VOTE ÉLECTRONIQUE

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Nathalie CLAIN, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-Gilles RONDONNET, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE à Florent SIMMONET, Emmanuel EXPOSITO à Jérôme BALOGE, Noélie FERREIRA à Mélina TACHE, Anne-Sophie GUICHET à Alain LECOINTE, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Florence VILLES, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX, Yvonne VACKER à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND à Elmano MARTINS.

Titulaires absents suppléés :

François BONNET par Nathalie CLAIN, Nadia JAUZELON par Jean-Gilles RONDONNET.

Titulaires absents:

Stéphanie ANTIGNY, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Bastien MARCHIVE, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Publié le

ID: 079-200041317-20221114-C__22_11_2022-DE

SLOW

C- 22-11-2022

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

RESSOURCES HUMAINES - COMPOSITION NOMINATIVE DES BUREAUX DE VOTE ÉLECTRONIQUE

Monsieur Jérôme BALOGE, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le 8 décembre 2022 auront lieu les élections professionnelles des représentants du personnel des trois versants de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n°C-27-04-2022 du 11 avril 2022 portant recours au vote électronique ;

Vu la délibération n° C-14-06-2022 du 20 juin 2022 portant organisation des élections des représentants du personnel au Comité Social Territorial, aux Commissions Administratives Paritaires et à la Commission Consultative Paritaire ;

Conformément à l'article 4 de la délibération susvisée portant mise en place d'une cellule d'assistance technique chargée de veiller au bon fonctionnement et à la surveillance du système de vote électronique, il a été prévu de désigner nominativement les membres qui la composent ainsi qu'il suit :

Représentant (s) de l'établissement en charge de	1 représentant
l'organisation de l'élection	
Représentant (s) du prestataire en charge de	1 représentant
l'organisation du vote électronique	
Représentant (s) des organisations syndicales	1 représentant par organisation syndicale

Conformément à l'article 9 du décret n°2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique, le Conseil d'Agglomération du Niortais a décidé dans sa séance du 20 juin 2022 qu'il y aurait, en plus de la constitution d'un bureau de vote électronique par instance, un bureau de vote centralisateur.

Les membres de chaque bureau de vote par instance sont en charge de la proclamation des résultats de leur périmètre et de la signature du Procès-Verbal des résultats.

Le bureau de vote centralisateur a la responsabilité de l'ensemble des scrutins. Par ailleurs, les membres du bureau de vote centralisateur détiennent les clés de chiffrement.

Ainsi, ont été créés 5 bureaux de vote et 1 bureau de vote centralisateur désignés comme suit :

- 1 bureau de vote CAP A
- 1 bureau de vote CAP B
- 1 bureau de vote CAP C
- 1 bureau de vote CCP
- 1 bureau de vote CST
- 1 bureau de vote centralisateur

Envoyé en préfecture le 21/11/2022 Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le

ID: 079-200041317-20221114-C 22 11 2022-DE

Les bureaux de vote pour chaque instance sont composés d'un Président et d'un Secrétaire désignés par l'organe délibérant de l'EPCI. Ils comprennent également un délégué de liste désigné par chacune des organisations syndicales candidates aux élections.

Le bureau de vote centralisateur est également constitué d'un président et d'un secrétaire désignés par l'organe délibérant et d'un délégué (de liste) représentant chaque bureau de vote électronique regroupé au sein du bureau de vote électronique centralisateur.

L'article 9 du décret n°2014-793 du 9 juillet 2014 susvisé, prévoit que pour chaque scrutin, la composition du bureau de vote est fixée par délibération et qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le Président est remplacé par le Secrétaire.

Compte-tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil d'Agglomération de fixer :

- 1) la composition des 6 bureaux de vote électronique telle que présentée ci-dessous en désignant au surplus, en cas d'absence simultanée du Président et du Secrétaire, deux secrétaires adjoints suppléants.
- 1) La composition de la cellule d'assistance technique comme suit :

1 représentant de l'établissement en charge de	M. Patrice SAGOT, agent du service carrières de		
l'organisation de l'élection	la DRH		
1 représentant du prestataire en charge de	M ^{me} Elise SENEE, cheffe de projet VOXALY		
l'organisation du vote électronique			
1 représentant des organisations syndicales	M ^{me} Claire CHARRUAUD (déléguée de liste CFDT)		
ayant déposé une candidature au scrutin	M. Didier MICHAUD (délégué de liste CGT)		

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Adopte la composition nominative des bureaux de vote électronique selon le tableau ci-dessous et la composition de la cellule d'assistance technique ci-dessus :

Bureaux de vote	Président	Secrétaire	membre suppléant : secrétaire adjoint	membre suppléant : secrétaire adjoint	Délégué de liste CFDT	Délégué de liste CFDT suppléant	Délégué de liste CGT	Délégué de liste CGT suppléant
CAP catégorie A	M. Gérard	Mme Sandrine	Mme Corinne	M. Patrice SAGOT	Mme Claire	M. Eric	M. Didier	Mme Cécile
	LABORDERIE	PROUST	BROCHU		CHARRUAUD	TERRASSON	MICHAUD	MARQUET
CAP catégorie B	Mme Sonia	Mme Sandrine	Mme Corinne	M. Patrice SAGOT	Mme Claire	M. Eric	M. Didier	Mme Cécile
	LUSSIEZ	PROUST	BROCHU		CHARRUAUD	TERRASSON	MICHAUD	MARQUET
CAP catégorie C	M. Gérard	Mme Sandrine	Mme Corinne	M. Patrice SAGOT	Mme Claire	M. Eric	M. Didier	Mme Cécile
	LABORDERIE	PROUST	BROCHU		CHARRUAUD	TERRASSON	MICHAUD	MARQUET
ССР	Mme Sonia	Mme Sandrine	Mme Corinne	M. Patrice SAGOT	Mme Claire	M. Eric	M. Didier	Mme Cécile
	LUSSIEZ	PROUST	BROCHU		CHARRUAUD	TERRASSON	MICHAUD	MARQUET
сѕт	M. Gérard	Mme Sandrine	Mme Corinne	M. Patrice SAGOT	Mme Claire	M. Eric	M. Didier	Mme Cécile
	LABORDERIE	PROUST	BROCHU		CHARRUAUD	TERRASSON	MICHAUD	MARQUET
Centralisateur	Mme Virginie	Mme Sandrine	Mme Corinne	M. Patrice SAGOT	Mme Claire	M. Eric	M. Didier	Mme Cécile
	DANGEON	PROUST	BROCHU		CHARRUAUD	TERRASSON	MICHAUD	MARQUET

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 74 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

Jérôme BALOGE

Président